

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 23 Juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Juin, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
BORDET Bernard	LE MAZEAU	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 11 – représentés : 0		11/15
CC Sud Vendée Littoral		
MARTIN Franck	CHAMPAGNE LES MARAIS	Suppléant
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
GANDRIEU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 07 – représenté : 0		07/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à GATINEAU Dominique
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
PERAUD François	MONTREUIL	Suppléant
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
Présents : 13 – représentés : 2		15/22
CC Pays de la Chataigneraie		
GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	

CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST
Présents : 3 – représentés 0	
03/10	
CC Aunis Atlantique	
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE
Présents : 1 – représentés : 0	
01/02	
Total présents :	35
Total représentés :	2
Total présents et représentés :	37/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : DECISION MODIFICATVIE N°1 – BUDGET PRINCIPAL – DELIB N°42/2025

Monsieur le Président précise que des opérations d'ordres budgétaires sont nécessaires afin d'intégrer les études qui ont donné lieu à des travaux dans le cadre des CT et du PAPI et de procéder aux remboursements des avances effectuées sur marché, il convient de mouvementer les comptes suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (040) : Immobilisations corporelles en c	-50 000,00	203 (040) : Frais d'études, rech. & dév. & f	-50 000,00
231 (041) : Immobilisations corporelles en c	105 000,00	203 (041) : Frais d'études, rech. & dév. & f	80 000,00
		238 (041) : Avances versées sur comm.immo.c	25 000,00
	55 000,00		55 000,00
Total Dépenses	55 000,00	Total Recettes	55 000,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve les mouvements de compte présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme,
 LE PRESIDENT,
 Arnaud CHARPENTIER